

Conclusion d'expertise : plagiat formel

1 Qualification du mode opératoire

L'analyse des tableaux comparatifs met en lumière, chez A.B., des indices d'une démarche intentionnelle qui consiste à ne pas citer ou à citer à mauvais escient les sources dont il se sert.

Après avoir examiné l'ensemble des éléments du rapport, il apparaît qu'il est procédé :

a) Par reprises textuelles sans masquage élaboré, selon le mode opératoire 1 défini *supra* dans la partie xxx. Sont concernés les échantillons 1, 3, 7, 2.

b) Par masquage au moyen de techniques simples ou relativement complexes, se combinant parfois, selon le mode opératoire 2 défini *supra* dans la partie xxx. Sont concernés les échantillons 2 à 8, 5 à 12.

c) Par camouflage recourant à des techniques sophistiquées, selon le mode opératoire 3 défini *supra* dans la partie xxx Sont concernés les échantillons 1 et 2.

2 Qualification du comportement plagiaire

La démarche repose sur des masquages souvent complexes qui rendent les opérations de détection parfois ardues, même pour des experts aguerris. Il apparaît néanmoins que :

- a) Au vu de ce qui précède, il est considéré que les faits de plagiat sont établis et suffisamment importants pour qu'un grand nombre d'auteurs puissent se considérer à juste titre comme des victimes du comportement plagiaire. Les auteurs sources identifiés sont au nombre de 15.
- b) La démarche s'inscrit dans une récurrence de procédés plagiaires qui caractérisent les modes opératoires définis *supra* dans la partie xxx.

3 Conséquences du comportement analysé et recommandations

A l'observation des faits significatifs ci-dessus, il est retenu comme conséquences du comportement analysé :

- a) Les auteurs sources sont les premières victimes du comportement relevé. Ils peuvent souffrir, ou ont pu souffrir, du vol de leurs écrits.
- b) Ce comportement porte préjudice au lecteur, car il le prive de son droit constitutif à connaître toutes les sources du texte consulté afin de conduire les recherches qu'il souhaite à partir de ces fondements.

- c) Ce comportement plagiaire nuit également à l'image et au renom des chercheurs de la discipline de A.B, dans la mesure où xxx est une discipline qui repose sur des approches diversifiées, sur de nouveaux points de vue et, à partir de là, sur de nouvelles descriptions d'un matériel.

Il est donc recommandé :

- a) De proposer à A. B. de s'excuser auprès des auteurs sources qui ont été potentiellement blessés par ses écrits.
- b) De remettre le présent rapport aux Éditions xxx afin que soit ajouté à l'ouvrage xxx encore en circulation un encart signalant l'existence de plagiats.

Dans la mesure où l'ouvrage est encore consultable dans les bibliothèques universitaires et instituts spécialisés, les mesures idoines devraient également être prises à ce niveau.

- c) De remettre le présent rapport à la section CNU concernée (CNU xxx) et d'exiger une information publique destinée à tous les membres de cette communauté, et pas uniquement aux auteurs sources non justement cités.
- d) D'informer les instances administratives ci-dessus mentionnées.